

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET
DE LA DELIBERATION****Chaufferies de la Ville : mise en sécurité des locaux - Groupes scolaires du Petit Cîteaux et des Hauts de Montchapet : rénovation des installations de chauffage - Mises en appels d'offres**

Monsieur PINON, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'audit engagé en 2004 et 2005, il a été constaté que les chaufferies de la Ville présentaient des non-conformités en matière de sécurité qu'il convient de résorber.

Les travaux consisteraient en la mise en sécurité de l'ensemble des locaux de chaufferies, concernant notamment la ventilation basse et haute, et l'éclairage de sécurité des portes coupe-feu.

Par ailleurs, le remplacement du système de chauffage par plafonds rayonnants électriques des groupes scolaires du Petit Cîteaux et des Hauts de Montchapet, est proposé. En effet, les installations sont actuellement défaillantes et le chauffage des locaux est assuré, à titre provisoire, à l'aide de radiateurs électriques. Les travaux envisagés consistent, dans le premier cas à créer un chauffage central, et dans le second à se raccorder sur la chaufferie de la halte-garderie des Hauts de Montchapet, moyennant une augmentation de puissance, source d'économies d'énergie.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 600 000 € TTC qui se décomposent comme suit : 400 000 € TTC pour la mise en sécurité des locaux des chaufferies de la Ville et 200 000 € TTC pour la rénovation des installations de chauffage des deux groupes scolaires.

Pour la réalisation de ces travaux, il est proposé de lancer les procédures par voie d'appels d'offres.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) m'autoriser à lancer la procédure de mise en sécurité des locaux de chaufferies et de remplacement des plafonds rayonnants électriques des groupes scolaires du Petit Cîteaux et des Hauts de Montchapet, par voie d'appels d'offres ;

2) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics ;

4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

5) dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2006 et à inscrire au budget primitif 2007.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT